



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

Réunion du jeudi 20 janvier 2022 PAR VOIE ELECTRONIQUE

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO, Jacky BLANCARD, Roland BROUAT, Yves BEGON
Excusé : M. Luc ROUX

FORMATION REFERENT SECURITE FUTSAL

Afin de donner la possibilité aux clubs de disposer en leur effectif de nouveaux référents sécurité Futsal et ainsi de permettre à certains d'entre eux de se conformer à l'obligation réglementaire, une session de formation « référents sécurité Futsal » se déroulera **le samedi 05 février 2022 de 09h00 à 13h00** à Tola Vologe, Résidence Formation, 350 B Avenue Jean Jaurès, 69007 LYON.
Pour cela, consulter l'annonce de ce stage parue sur le site Internet de la Ligue ;

La date limite des inscriptions est fixée au **vendredi 28 janvier 2022**.

RAPPEL – Obligations

- Disposer d'au moins deux référents sécurité

Tout club doit disposer dans son effectif d'au moins de 2 référents sécurité Futsal licenciés et ayant suivi la formation ad hoc.

A défaut le club sera passible d'amendes financières et d'un retrait concernant le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « Mutation » autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée la saison suivante.

- Présence d'un référent sécurité au match

L'un au moins de ces référents sécurité devra être présent au gymnase pour chaque rencontre à domicile et être inscrit en tant que tel sur la feuille de match.

En cas de non-respect de cette obligation, des sanctions financières et sportives seront appliquées :

* **Sanction financière** : par match disputé en situation irrégulière : 50 Euros

* **Sanction sportive** : après 4 rencontres disputées en situation d'infraction, la Commission Régionale Futsal peut infliger – en sus des amendes – une sanction sportive au club fautif par un retrait d'1 point par match disputé en situation irrégulière.

Avant toute application des sanctions financières ou sportives, la Commission Régionale Futsal apprécie le motif d'indisponibilité du référent sécurité. Les clubs sont tenus d'avertir ladite commission, par écrit, des absences de leur référent sécurité.

Application pour 2021-2022

Etant donné que la session de formation « référents sécurité futsal » programmée pour le samedi 05 février 2022 a notamment pour finalité de permettre aux clubs en infraction de se mettre en règle en ce qui concerne le nombre minima (2) de référents sécurité, licencié au sein du club, le Bureau

Plénier, en date du 17 janvier 2022, a décidé de reporter la date limite de mise en conformité, initialement prévue pour le 31 janvier 2022, à titre exceptionnel au **28 février 2022**.

COUPE NATIONALE FUTSAL – Trophée Michel MUFFAT- JOLY (32èmes de Finale)

M. BERTIN rappelle que le tirage au sort des 32èmes de Finale de la Coupe Nationale Futsal 2021/2022 – Trophée Michel MUFFAT-JOLY- a été effectué jeudi dernier, 13 janvier 2022, au siège de la Fédération.

Il communique l'ordre des rencontres qui se disputeront le samedi 05 février 2022

**CONDRIEUX FUTSAL CLUB / TOULON ELITE FUTSAL
VAULX EN VELIN FUTSAL / PLAISANCE ALL STARS
A.S. SAINT PRIEST / PESSAC F.C.
GOAL FUTSAL CLUB / U.J.S. TOULOUSE
F.C. PORT DE BOUC / MARTEL CALUIRE A.S.
LYON AMATEUR FUTSAL / SAINT HENRI F.C.**

Les seizièmes de finale sont prévues pour le samedi 26 février 2022 (tirage au sort le mercredi 09 février 2022).

Dossier PLCQ / OI. LYONNAIS du 19/12/2021 (4^{ème} tour régional)

La Commission prend acte des décisions prononcées dans ce dossier par la Commission Régionale de Discipline du 12 janvier 2022 et par la Commission Régionale des Règlements du 14 janvier 2022.

COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL – GEORGES VERNET

Face au nombre important de matchs en retard en R2 Futsal dont la plupart pour des cas COVID 19 ou des doublons avec la Coupe Nationale Futsal, le Bureau Plénier du 17 janvier 2022 a décidé de reporter le 1^{er} tour de la Coupe Régionale Seniors Futsal Georges Vernet prévu au calendrier sportif au 06 février 2022. Cette date sera mise à profit pour épurer la liste des matchs non joués.

Compte tenu de cette disposition, la Commission arrête un nouveau calendrier pour le déroulement de cette épreuve.

23 équipes de Ligue participeront à cette Coupe. Cela nécessitera le déroulement d'un tour de cadrage au 1^{er} tour.

Ce projet sera soumis à l'approbation du Bureau Plénier lors de sa prochaine réunion du 31 janvier 2022.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

Eu égard à cette disposition, la Commission dresse un bilan des matchs de championnat en retard

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

- REGIONAL 1 :

Rencontre reprogrammée au 06 février 2022

* **Match n° 24046.1 : FUTSAL MORNANT / L'OUVERTURE**

(remis du 28 novembre 2021)

Rencontre reprogrammée au 19 février 2022

* **Match n° 24011.1 : GOAL FUTSAL CLUB / CONDRIEU FUTSAL CLUB**

(remis du 22 janvier 2022)

- REGIONAL 2

Rencontre reprogrammée au 04 février 2022

* **Match n° 26008.1 : FOOT SALLE CIVRIEUX / GOAL FUTSAL CLUB (2)**

(remis du 19 décembre 2021)

Rencontres reprogrammées au 05 février 2022

* **Match n°25929.1 : L'OUVERTURE (2) / FUTSAL CLUB DU FOREZ**

(remis du 13 novembre 2021)

* **Match n° 26006.1 : SUD AZERGUES / OLYMPIQUE LYONNAIS**

(remis du 18 décembre 2021)

* **Match n° 26009.1 : VIE ET PARTAGE / A.J. IRIGNY VENIERES**

(remis du 18 décembre 2021)

Rencontre reprogrammée au 06 février 2022

* **Match n° 26032.1 : PLCQ FUTSAL CLUB / FUTSAL LAC D'ANNECY**

(remis du 23 janvier 2022)

RECAPITULATIF DES MATCHS RESTANT A REPROGRAMMER

REGIONAL 1

* ALF FUTSAL / L'OUVERTURE (match n° 24033.1) du 16/10/2021

* MARTEL CALUIRE A.S. (2) / VAULX EN VELIN FUTSAL (match n° 24038.1) du 24/10/2021

* MARTEL CALUIRE A.S. (2) / VENISSIEUX F.C. (match n° 24010.2) du 23/01/2022

REGIONAL 2

* OLYMPIQUE LYONNAIS / GOAL FUTSAL CLUB (2) (match n° 25951.1) du 04/12/2021

* CLERMONT METROPOLE / L'OUVERTURE (2) (match n° 26003.1) du 18/12/2021

* FUTSAL CLUB DU FOREZ / PLCQ FUTSAL CLUB (match n° 26004) du 18/12/2021

* F.C. SAINT ETIENNE / FUTSAL CLUB DU FOREZ (match n° 26010.1) du 08/01/2022

* CLERMONT METROPOLE / VIE ET PARTAGE (match n° 26014.1) du 09/01/2022

* VIE ET PARTAGE / FOOT SALLE CIVRIEUX (match n° 26023.1) du 15/01/2022

COURRIERS DE CLUBS

* **CONDRIEU FUTSAL CLUB**

Le match n° 24018.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / L'OUVERTURE se déroulera le dimanche 30 janvier 2022 à 15h00 au Gymnase Georges André à Les Roches de Condrieu.

Le match n° 24036.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / VENISSIEUX F.C. se déroulera le dimanche 13 mars 2022 à 17h00 au Gymnase Georges André à Les Roches de Condrieu.

Le match n° 24045.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / A.L.F. se déroulera le dimanche 03 avril 2022 à 17h00 au Gymnase Georges André à Les Roches de Condrieu.

Le match n° 24058.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / FUTSAL MORNANT se déroulera le dimanche 08 mai 2022 à 17h00 au Gymnase Georges André à Les Roches de Condrieu.

* **FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES**

Le match n° 26008.1 : FOOT SALLE CIVRIEUX D'AZERGUES / GOAL FUTSAL CLUB (2) se déroulera le vendredi 04 février 2020 à 21h30 à la Salle des Sports de Civrieux d'Azergues.

* **GOAL FUTSAL CLUB**

Le match n° 24011.2 : GOAL FUTSAL CLUB / CONDRIEU FUTSAL se déroulera le samedi 19 février 2022 à 18h00 au gymnase Rosa Parks de Neuville sur Saône.

* **FUTSAL CLUB MORNANT**

Le match n° 24046.1 : FUTSAL MORNANT / L'OUVERTURE se déroulera le dimanche 06 février 2022 à 17h00 au gymnase de Mornant.

* **PLCQ FUTSAL CLUB**

Le match n° 26048.1 : PLCQ FUTSAL CLUB / VAULX EN VELIN F.C. se déroulera le samedi 12 février 2022 à 19h00 au gymnase Clémenceau à Saint Etienne

DOSSIERS

FORFAIT GENERAL EN CHAMPIONNAT R1 FUTSAL

RACING CLUB ALPIN FUTSAL (581081)

La Commission prend acte de la décision du club RACING CLUB ALPIN FUTSAL en date du 13 janvier 2022 de déclarer forfait général pour cette saison en championnat R1 Futsal en raison du contexte sanitaire actuel.

Il est demandé aux Clubs de la Poule R1 d'enregistrer le retrait de R.C.A. FUTSAL.

AMENDES

A – Forfait général

– RACING CLUB ALPIN FUTSAL (581081)

Le club est amendé de la somme de 600 € pour le forfait général de son équipe en R1 Futsal.

B – F.M.I.

- NUXERETE FOOT SALLE. 38 (550619)

Le club est amendé de la somme de 25 € pour envoi hors-délai de la F.M.I. (heure limite réglementaire : dimanche 20h00) concernant le match n° 26031.1 du 23/01/2022.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Yves BEGON,

Eric BERTIN,

Président des Compétitions

Président